

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NORD BASSE TERRE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de la Guadeloupe.

Effectifs

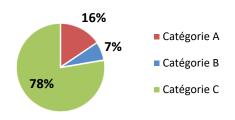
- 128 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023
 - > 98 fonctionnaires
 - > 5 contractuels permanents
 - > 25 contractuels non permanents
- fonctionnaires
 contractuels permanents
 contractuels non permanents
- Aucun contractuel permanent en CDI
- 2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité
- Précisions emplois non permanents
 - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
 - ⇒ 84 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
 - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

— Caractéristiques des agents permanents

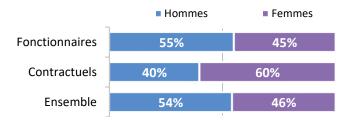
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	44%	100%	47%
Technique	56%		53%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

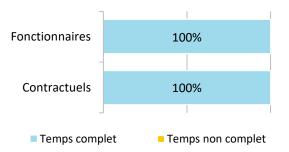


Les principaux cadres d'emplois

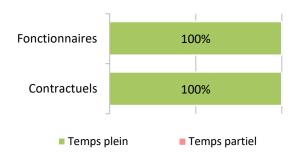
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	42%
Adjoints administratifs	29%
Attachés	12%
Agents de maîtrise	7%
Rédacteurs	6%

__ Temps de travail des agents permanents _

Répartition des agents à temps complet ou non complet



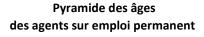
 Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

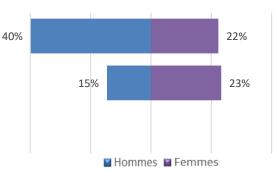


Pyramide des âges _

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 51 ans

Âge moy des agents per		
Fonctionnaires	51,07	de 50 ans et +
Contractuels	47.50	— de 50 ans et +
permanents	47,50	
Ensemble des	E0 00	de 30 à 49 ans
permanents	50,90	
Âge moy	de - de 30 ans	
des agents non	permanent	
Contractuels non permanents	35,90	





^{*} L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

- → 122,21 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023
 - > 95,93 fonctionnaires
 - > 5,00 contractuels permanents
 - > 21,28 contractuels non permanents

222 422 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie Catégorie A 15,94 ETPR Catégorie B 6,50 ETPR

Catégorie C 78,49 ETPR

Positions particulières

> 3 agents en disponibilité

Mouvements

En 2023, 6 arrivées d'agents permanents et 3 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 1	Effectif physique au 31/12/2023
100 agents	103 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023			
Fonctionnaires 7 4,3%			
Contractuels	7	-16,7%	
Ensemble	7	3,0%	

Principales causes de départ d'agents permanents

Détachement	33%
Mutation	33%
Départ à la retraite	33%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Recrutement direct	67%
Voie de détachement	17%
Réintégration et retour	17%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

- Évolution professionnelle

→ 4 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

Aucune nomination concerne des femmes

4 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés

dont 100% des nominations concernent des femmes

 43 avancements d'échelon et 24 avancements de grade → 5 lauréats d'un examen professionnel nommés

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

— Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 24,57 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	25 933 708 €	Charges de personnel*	6 372 818 €	\Rightarrow	Soit 24,57 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	3 276 253 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	680 242 €	570 524 €
IFSE:	680 242 €	570 524 €
CIA:	0€	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	4 302 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	22 288 €	
Supplément familial de traitement :	20 080 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0€	
B/ / D / L L L L	1.1.7	/ / 1

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Caté	gorie A	Catég	gorie B	Caté	gorie C
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	53 105 €	40 429 €	30 062 €	S	30 195 €	
Technique	53 489 €		S		28 380 €	
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières	53 226 €	40 429 €	29 797 €	S	29 056 €	

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,76 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations : Fonctionnaires 20,13%		. ⇔	Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA Aucune information sur le maintien des primes en cas de congé de maladie
		ordinaire 300 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023	
Contractuels sur emplois permanents	30,66%	⇨	Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2023
Ensemble	20,76%	↑ ⊊ ‡ <i>™</i>	#N/A

→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires					Contractuels sur emploi permanents						
		Femmes			Hommes			Femmes			Hommes	
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	11 591 €			24 475 €			8 641 €			15 775 €		
Catégorie B	6 220 €						S					
Catégorie C	5 314 €			4 858 €								

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences -

- En moyenne, 15,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire
- En moyenne, 11 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,64%	3,01%	2,66%	1,13%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences	4,31%	3,01%	4,25%	1,13%
pour motif médical) Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5,14%	5,04%	5,13%	1,13%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- > 80,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail -

4 accidents du travail déclarés au total en 2023

- > 3,1 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 20 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

1 travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 1 travailleur handicapé fonctionnaire
- ➡ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 1 en catégorie C

Prévention et risques professionnels

→ ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

→ DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

DOCUMENT DE PRÉVENTION

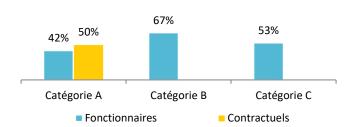
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2021

Formation

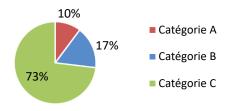
→ En 2023, 51,5% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



331 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 3,2 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	74%
Autres organismes	26%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance
- → L'action sociale de la collectivité
 - Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

Jours de grève

Comité Social Territorial

Aucun jour de grève recensé en 2023

3 réunions en 2023 dans la collectivité

Précisions méthodologiques -

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence x 100 Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : novembre 2024 Version 1